

COMMUNE DU  
MESNIL-AMELOT




Vu Plan local d'urbanisme approuvé le 17 Novembre 2015

Modifié le 16 Juillet 2016  
Modifié par procédure simplifiée n°1 et n°2 le 10 décembre 2018  
Modifié par procédure simplifiée n°3 le 2 Juillet 2021  
Modifié par révision allégée n°2 le 7 Février 2023

VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 7 Février 2023

LE MESNIL-AMELOT, LE :  
LE MAIRE SIGNE M. AUBRY

PROJET DE REVISION I  
PIECE 4.2 - DOCUMENTS GRAPHIQUES  
4.2.1. PLAN DE ZONAGE DU TERRITOIRE COMMUNAL (échelle : 1/5000)



LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- Limite de secteur
- Dénomination de zone
- Dénomination de secteur
- Emplacements réservés
- Emplacements réservés pour la réalisation d'une voie rapide et de la déviation de la RD 212
- Espace boisé classé : arbres isolés (article L 130-1 du CU)
- Espaces verts à protéger (article L 123-1-5 du CU)
- Espaces verts à protéger : arbres d'alignement (article L 123-1-5 du CU)
- Espaces cultivés à protéger (article L 123-1-5 du CU)
- Eléments et bâtiments remarquables à protéger (article L 123-1-5 du CU)